MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Réseaux, service et mobilité-transports
/ Mobilité
/ Politiques de déplacements

Réf. MS/LL/2021-063

Dossier suivi par :
Manon SOUAMES
Tél. : 03.59.00.19.58
Fax : 03.20.21.60.14
Mail : msouames@lillemetropole.fr

Objet : Propositions remises lors de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Madame Michèle GANNE
Secrétaire générale
Association CFDT retraités Métropole Lilloise
254 Boulevard de l'Usine
59 000 LILLE

Lille, le 09 AOUT 2021

Madame la Secrétaire Générale,

Je fais suite au courrier qui m'a été remis en main propre par un de vos représentants lors de la séance plénière de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité qui a eu lieu le 2 juillet dernier. J'ai lu avec intérêt les nombreuses propositions qui y figurent et souhaite vous faire part des éléments suivants.

La mobilité est un sujet complexe régit, en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, par la Métropole Européenne de Lille à travers ses politiques opérationnelles mises en œuvre au quotidien et son Plan des Déplacements Urbains actuellement en cours de révision (qui devient Plan des Mobilités suite à l'adoption de la Loi d'Orientation des Mobilités). La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité sera par ailleurs concertée et informée à ce sujet dans les prochains mois.

Certains sujets que vous évoquez ne sont cependant pas de compétence métropolitaine comme le pouvoir de police et de circulation qui appartient au Maire de chaque commune en zone agglomérée, ainsi que l'implantation et la gestion du mobilier urbain dont le stationnement des vélos. Pour ce qui concerne les parkings à proximité des arrêts de transport en commun, je vous informe que la Métropole Européenne de Lille est déjà dotée de 12 parkings-relais accessibles à tous les usagers de transports sans frais supplémentaire, dès lors que vous êtes munis d'un titre de transport.

Concernant plus précisément les modes actifs que sont la marche et le vélo, je peux vous assurer de leur prise en compte dans nos politiques publiques :

- en effet, depuis de nombreuses années la Métropole Européenne de Lille a pour ambition de devenir une véritable « métropole cyclable» en s'inscrivant dans un « écosystème vélo » complet qui a vocation à se construire avec tous les acteurs du territoire concernés : Métropole, Communes, mais aussi associations et citoyens. Actuellement, le réseau existant est constitué de 160 kilomètres de véloroutes et voies vertes,